



FORMATION INTER-ENTREPRISES *

5 jours

Formation SSCT des membres élus du CSE et de la CSSCT - 1er mandat

à partir de 1370 € net de taxe par participant

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser la nouvelle réglementation en santé, sécurité et conditions de travail suite aux ordonnances dites « Macron »
- Maîtriser les missions et le fonctionnement du CSE et de la CSSCT en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Comprendre le rôle et les missions spécifiques de la CSSCT et son articulation avec le CSE
- S'approprier les outils mis à disposition pour bien mener sa mission
- Analyser les situations de travail et d'évaluer les risques professionnels afin d'être force de proposition d'amélioration
- Analyser les accidents et incidents du travail

PUBLIC VISÉ

Tout public

AIDES AU FINANCEMENT **

POLEEMPLOI

** *sous conditions*

PRÉ-REQUIS

Sans niveau spécifique

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

100% Présentiel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Processus d'évaluation des acquis tout au long de la formation

Évaluation de fin de formation individuelle par le formateur

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Mise en situation

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

MODALITÉS D'ACCÈS

Bulletin d'inscription

Demande de devis

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

Contactez-nous

* Toutes nos formations sont possibles en INTRA-ENTREPRISE (devis sur demande).

Retrouvez toutes les informations sur
laho-formation.fr

N° Vert 0 805 384 384



PROGRAMME DE LA FORMATION

Jour 1

- Identifier les enjeux généraux de la prévention
- Définitions (accident du travail, accident du trajet, maladies professionnelles)
- Enjeux économiques, humains et juridiques
- Connaître le champ d'intervention du CSE : la notion de danger grave et imminent
- Apprécier la situation de l'entreprise au regard de la prévention des risques
- Le processus d'apparition du dommage
- La réglementation Connaître les prérogatives des différents acteurs externes et savoir les mobiliser

Jour 2

- Rechercher et exploiter les informations externes à l'entreprise pouvant être utilisées
- Connaître et distinguer les niveaux de responsabilités en matière de prévention
- Apprécier la situation de l'entreprise au regard de la prévention des risques
- Valeurs et bonnes pratiques
- Connaître l'ensemble des droits et prérogatives réglementaires du CSE
- L'organisation des réunions plénières et extraordinaires
- Les missions du CSE
- Les moyens du CSE
- Le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Connaître le champ d'intervention du CSE
- La notion de danger grave en santé publique et environnement
- La notion d'atteinte à la santé physique et mentale
- Connaître les prérogatives des différents acteurs externes et savoir les mobiliser : l'expert du CSE

Jour 3

- Participer efficacement à l'évaluation des risques professionnels
- Participer efficacement aux visites périodiques : le groupe (après accord préalable de l'entreprise) met en application sa grille de visite et la méthode de visite dans un secteur prédéfini de l'entreprise
- Proposer des mesures de prévention

Jour 4

- Participer efficacement à l'analyse d'un accident du travail
- Proposer et hiérarchiser les mesures de prévention
- Préparer et suivre un plan d'actions Réévaluer : lier les analyses a priori avec les analyses a posteriori

Jour 5

- Participer efficacement à l'évaluation des risques psychosociaux
- Participer efficacement à l'évaluation des risques liés à l'entreprise : choix des risques en fonction de la typologie d'entreprise

CETTE FORMATION EST PROPOSÉE DANS NOS CENTRES DE :

AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

BEAUVAIS

COMPIEGNE

DUNKERQUE

LAON

LENS

LEULINGHEM

NOGENT-SUR-OISE

ROUBAIX

Retrouvez toutes les informations
sur laho-formation.fr



PROCHAINES SESSIONS

AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

Session 1 : 19, 20, 21, 25 et 26 mars 2025
Session 2 : 2, 3, 4, 5 et 6 juin 2025
Session 3 : 22, 23, 24, 25 et 26 septembre 2025

BEAUVAIS

Session 1 : 17, 18, 19, 20 et 21 mars 2025
Session 2 : 23, 24, 25, 26 et 27 juin 2025
Session 3 : 15, 16, 17, 18 et 19 septembre 2025

COMPIEGNE

Session 1 : 19, 20, 21, 22 et 23 mai 2025
Session 2 : 8, 9, 10, 11 et 12 septembre 2025
Session 3 : 17, 18, 19, 20 et 21 novembre 2025

DUNKERQUE

Session 1 : 16, 17, 18, 19 et 20 juin 2025
Session 2 : 24, 25, 26, 27 et 28 novembre 2025

LAON

Session 1 : 16, 17, 18, 19 et 20 décembre 2024
Session 2 : 12, 13, 14, 15 et 16 mai 2025
Session 3 : 15, 16, 17, 18 et 19 décembre 2025

LENS

Session 1 : 25, 26, 27, 28 et 29 novembre 2024
Session 2 : 2, 3, 4, 5 et 6 décembre 2024
Session 3 : 24, 25, 26, 27 et 28 mars 2025
Session 4 : 16, 17, 18, 19 et 20 juin 2025
Session 5 : 6, 7, 8, 9 et 10 octobre 2025
Session 6 : 1er, 2, 3, 4 et 5 décembre 2025

LEULINGHEM

Session 1 : 10, 11, 12, 13 et 14 mars 2025
Session 2 : 13, 14, 15, 16 et 17 octobre 2025

NOGENT-SUR-OISE

Session 1 : 14, 15, 16, 17 et 18 avril 2025
Session 2 : 7, 8, 9, 10 et 11 juillet 2025
Session 3 : 13, 14, 15, 16 et 17 octobre 2025

ROUBAIX

Session 1 : 25, 26, 27, 28 et 29 novembre 2024
Session 2 : 16, 17, 18, 19 et 20 décembre 2024
Session 3 : 19, 20, 21, 22 et 23 mai 2025
Session 4 : 22, 23, 24, 25 et 26 septembre 2025
Session 5 : 24, 25, 26, 27 et 28 novembre 2025

